

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200923-D_23_09_2020_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2020

Affichage : 25/09/2020

Délibération n°23-09-2020-017

7.2 Fiscalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mercredi 23 septembre 2020*

Date de convocation	17 septembre 2020
Date d'affichage	17 septembre 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	52 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 23 septembre à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Athéna à La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Philippe BLAVETTE (représentant M. Guy CHEVAUCHER), M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Bruno CEPRE (représentant Mme Liliane DENIS), Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Serge GAUTIER (représentant M. Dominique COUALLIER et ayant reçu pouvoir de M. Jean-Pierre TORCHÉ), M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Nicolas CHABLE), Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Bernard LEGUAY (représentant M. José PLANS), Mme Delphine LETESSIER, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Willy PAUVERT), M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ (ayant reçu pouvoir de Mme Myriam MORAND), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL (ayant reçu pouvoir de Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN), Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Pierre BOULARD, M. Nicolas CHABLE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Guy CHEVAUCHER (représenté par M. Philippe BLAVETTE), M. Dominique COUALLIER (représenté par M. Serge GAUTIER), Mme Liliane DENIS (représentée par M. Bruno CEPRE), M. Éric DESCOMBES, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ), M. Willy PAUVERT (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. José PLANS (représenté par M. Bernard LEGUAY), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Jean-Pierre TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Serge GAUTIER), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line LEDRU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

FISCALITE : COTISATION MINIMUM - FIXATION DU MONTANT D'UNE BASE SERVANT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1647 D,
Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME des valeurs de base minimum pour la CFE :

	Nb de contribuables	BASE ACTUELLE	PRODUIT ATTENDU
CA > 500 000	38	986,00 €	37 468,00 €
CA > 250 000	37	999,00 €	36 963,00 €
CA > 100 000	105	1 171,00 €	122 955,00 €
CA > 32 600	151	1 216,00 €	183 616,00 €
CA > 10 000	117	899,00 €	105 183,00 €
CA > 5 000	42	523,00 €	21 966,00 €
CA < 5 000	251	523,00 €	131 273,00 €
	741		639 424,00 €

PREND ACTE de l'absence de progressivité sur les tranches de chiffres d'affaires les plus élevées.

DECIDE de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.

FIXE le montant de cette base à 520 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.

FIXE le montant de cette base à 875 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

FIXE le montant de cette base à 1 110 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.

FIXE le montant de cette base à 1 175 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.

FIXE le montant de cette base à 1 225 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.

FIXE le montant de cette base à 1 275 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président

Fait et délibéré en séance publique

Le 23 septembre 2020

Pour extrait conforme

Le 25 septembre 2020

M. Didier REVEAU